

Pôle patrimoine et cadre de vie
DGA Adjointes Projets
Rapporteur : Gilles LELONG

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_194
SÉANCE DU 28 JUIN 2023

41 - STADE DE LA MANÉCIERIE - CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE RCCH ET DE STOCKAGES

1/ Le contexte

Le « Rugby Club Cherbourg Hague » (RCCH) compte 15 sections allant des plus petits (4 ans) à l'équipe « vétérans », en passant par des équipes d'apprentissage jeunes et les équipes compétition, jusqu'aux sections spécialisées (sport santé, rugby loisir, rugby pour les migrants). Les équipes s'entraînent à tour de rôle tous les jours de la semaine, avec des pics de présence le mercredi après-midi, le vendredi soir, le samedi matin, mais également les samedis et dimanches lors des matchs. Le club compte environ 230 membres (sportifs et bénévoles). Les jours de match, entre 100 et 150 personnes sont présentes au stade et les conditions actuelles ne permettent pas de recevoir les équipes en un lieu abrité. De même, les jours d'entraînement des jeunes, les parents qui restent au stade ne peuvent s'abriter et partager des moments de convivialité.

Aujourd'hui, le RCCH a besoin d'installations répondant aux normes, permettant la réception des joueurs avant ou après les entraînements et matchs, des bénévoles et du public pour leur permettre de s'abriter et de se restaurer. Cet espace permettra aussi de développer les activités extra-sportives et les accueils de scolaires par exemple.

Pour mémoire, le club du RCCH loue un pied d'immeuble à proximité pour se retrouver après les matchs. Cet endroit n'est pas un ERP et n'est pas approprié pour l'activité d'un club house.

2/ Le projet

Le programme a été réalisé en interne et le cabinet Boisroux Architectes Associés a été désigné en octobre 2022 pour conduire la maîtrise d'œuvre du projet suite à une consultation (MAPA).

La ville a souhaité construire un bâtiment neuf, si possible préfabriqué ou modulaire à la place des anciens vestiaires à l'abandon et dont la toiture est partie au vent lors de la tempête du 16 janvier dernier. En respectant les réglementations et les contraintes du programme, la ville souhaite construire un bâtiment qui soit simple, rapide à construire, et à un coût modéré.

Au-delà des enjeux purement sportifs, le club a vocation, sur ce quartier prioritaire, à être au cœur de la ville et également être un acteur de la vie du quartier. Il souhaite aussi pouvoir donner une image positive de son activité, et de sa convivialité.

La ville souhaite enfin, sans création de surfaces supplémentaires, purger un bâtiment en état d'abandon et reconstruire un lieu de vie associatif et des locaux de stockage pour les clubs et la direction des sports à la place.

3/ L'estimation du coût de l'opération

Concernant la partie subvention, une participation de 40 % du coût du projet, de la part de la Région et du Département pour le prochain contrat de territoire pourrait être envisagée. Des subventions complémentaires au titre de la rénovation énergétique pourraient également être prévues à hauteur de 20% (fonds DSIL). Enfin, des fonds de l'Agence Nationale du Sport (ANS) seraient également sollicités.

Il est ainsi envisageable de prévoir des financements compris entre 40% (623 064 €HT) et 60% (934 596 €HT) du coût du projet. Le stade est situé en quartier prioritaire.

Concernant le budget de l'opération, le total des travaux est plus élevé de 63 959 €HT par rapport à l'estimation, le lot VRD ayant été sous-estimé au départ. Ce total prend en compte les abords jusqu'à l'entrée du site, et pas seulement autour des bâtiments construits.

Par ailleurs, le maître d'œuvre propose le ravalement des vestiaires actuels pour harmoniser les façades et livrer un ensemble cohérent entre les trois bâtiments qui sont positionnés entre le terrain en herbe et le terrain synthétique.

Par contre, l'estimation de 30% de frais d'études et d'honoraires qui date de mars 2022 est surévaluée et amène donc une économie importante qui compense largement le surcoût des travaux.

Le budget de l'opération estimé est confirmé au stade APD à 1 869 192 € TTC

DEPENSES	Estimation en €HT	Montant en € HT	RECETTES	Montant en € HT
Coût des travaux			Postes de recettes à solliciter	
Démolition des anciens vestiaires	240 000	62 500.00	Région Normandie et Département de la manche	Max 40%
Construction du club house	718 200	976 327.69	Fond DISL au titre de la rénovation énergétique	Max 20%
Construction des containers de stockage	240 000	209 034.60	Fond de l'ANS	
Harmonisation du vestiaire existant non prévu au programme	0	14 127.00		
Total travaux	1 198 200	1 261 989.29	Minimum de subvention potentiel	504 989.29
			Maximum de subvention potentiel	757 193.57
Coût des missions techniques				
Honoraires MOE et OPC	119 820	99 913.84	Autofinancement CEC minimum	1 052 670.71
Avenant honoraires MOE APD estimé	0	4 940.00	Autofinancement CEC maximum	800 466.43
Bureau de contrôle et SPS	14 000	11 055.00		
Etudes amiante, géotechnique, géomètre	14 000	12 911.40		
Autres études suivant besoin	59 480	0		
Total missions techniques	207 300	128 820.24		
Provisions révisions des prix 3%	32 340	41 724.28		
Total travaux, frais, révisions	1 437 840	1 432 533.81		
Provisions pour aléas 10%	119 820	125 126.19		
TOTAL de l'OPÉRATION HT	1 557 660	1 557 660.00	TOTAL HT	1 557 660.00
TOTAL de l'OPÉRATION TTC	1 869 192	1 869 192.00		

4/ Calendrier prévisionnel de l'opération

Validation du projet à la PPI : janvier 2022

Validation du programme interne : juin 2022

Notification MOE Boisroux : octobre 2022

Validation esquisse : janvier 2023

Validation APS : mars 2023

Validation de l'APD : juin 2023, étape actuelle

Dépôt du dossier de permis de construire : juillet 2023

PRO/DCE : 3^{ème} trimestre 2023

Consultation d'entreprises : fin 2023

Démarrage des travaux démolition puis construction (13 mois) : printemps 2024

Livraison des travaux : été 2025

Le conseil municipal est invité :

- valider le programme et les plans présentés,
- approuver le plan de financement proposé
- prendre acte des demandes de subventions qui seront déposées par Monsieur le Maire
- autoriser le lancement de la consultation des entreprises,
- inscrire les dépenses aux budgets 2024 et suivants s'il y a lieu.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 17h19		Nombre de votants : 53	
<u>Pour</u> : 50	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 2 Camille MARGUERITTE Eddy SAGET	<u>NPPV</u> : 1 Quentin LAGALLARDE

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 28 juin 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 45

Date de la convocation et de son affichage : 15 juin 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le vingt-huit juin à 14h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 15 juin 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine à son départ 18h12) - BOUSSELMAME Noureddine (mandataire BERNARD Christian jusqu'à son arrivée 15h15) - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard – FAGNEN Sébastien (mandataire PLAINEAU Nadège jusqu'à son arrivée 16h13) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine (mandataire LEFRANC Bertrand à son départ 18h10) – GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle – HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel – LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire JOZEAU-MARIGNÉ Muriel à son départ 18h19) - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédéric (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 15h43) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h26) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel – PECORARO Yvonne - FERRIER Didier - PLAINEAU Nadège – RONSIN Chantal (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 18h12) - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (mandataire HÉRY Sophie jusqu'à son arrivée 15h34) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert jusqu'à son arrivée 15h40) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

AMIOT Florence a donné procuration à HUREL Karine
DUVAL Karine a donné procuration à AMBROIS Anne
HAMON-BARBÉ Françoise a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
MARGUERITTE David a donné procuration à MARGUERITTE Camille puis à HÉRY Sophie
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

ABSENTES

HÉBERT Karine
PIC Anna

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086_14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Construction du club house du



NOTICE EXPLICATIVE APD

(Hors description travaux par lots)

A/ Analyse du site :



Le site actuel et notamment ses fonctions techniques peuvent se découper en 5 tronçons facilement identifiables :

- En Bleu, le parking public servant tant au stade et infrastructures sportives qu'au marché du dimanche matin grâce à la traversée du site possible 7 J/24 heures.
- En Orange, un parvis enrobé, esplanade d'accueil entre les 2 terrains engazonnés ou synthétique. Zone identifiée dans le programme comme espace tampon lors du chantier, permettant la mise en place de stockages provisoires dédiés à la vie des infrastructures et permettant la démolition des équipements existants. Espace bénéficiant d'une vue partielle sur les 2 terrains.
- En Rose, les vestiaires actuels, construits par le cabinet Boisroux, et ne nécessitant pas d'interventions particulières. Espace bénéficiant d'une vue totale sur les 2 terrains.
- En Vert, les anciens vestiaires et locaux techniques, extrêmement vétustes, dont une partie de la couverture est en toitures fibro-amiante. Cette zone est clairement identifiée dans le programme comme étant à démolir permettant la création de surfaces forcières disponibles pour la construction à neuf du club house. Espace bénéficiant d'une vue totale sur les 2 terrains.
- En Turquoise, la zone d'entreposage technique en empierrement/ végétation sauvage. Espace bénéficiant d'une vue sur la cour de tennis et très peu de vue sur le terrain synthétique.



Esplanade OUEST coté parking



Anciens vestiaires à démolir



Zone d'entreposage technique à l'EST

CI-DESSOUS : [Réponses apportées au stade de l'Esquisse / Précisions au stade de](#)

B/ Rappel des objectifs MOA suite réunion de démarrage et présentation de la phase APS :

Généralités

- Sanitaires publics accessibles pendant les horaires d'ouverture. Dispositif prévu. Ces sanitaires sont accessibles par un sas clos mais non chauffé. Les sanitaires sont isolés thermiquement du reste du bâtiment permettant de les (ré)chauffer à 12 degrés uniquement en continu selon température sonde. Ils seront accessibles sur les heures d'ouvertures du site, avec gestion de l'accès par le technicien en charge des installations du site. Ces sanitaires sont isolés par l'extérieur des murs et cloisons permettant une plus grande robustesse. Les Murs et cloisons seront en blocs de bétons agglomérés à joint tirés, faïencés sur 2m05 de haut (linteaux portes) et peints au-dessus. Aucun doublage léger n'est prévu dans ces locaux sans surveillance, orientant le choix vers la solidité des ouvrages. **Pas de changements notables en phase APD.**
- Point d'eau extérieur : Usage à préciser : Simple robinet de puisage ? Lavabo ou auge ? Lave crampons ? Il est demandé un robinet de puisage sous l'auvent, avec vanne d'arrêt antigel et coupure de sécurité coté intérieur de la salle. Pas de nécessité de lave crampons, ce type de chaussures étant interdit dans la salle et un lave crampon étant déjà existant coté vestiaires. **Pas de changements notables en phase APD.**
- Buvette dédiée RCCH, dans la continuité du bar et de la cuisine : Dispositif prévu, le bar et la cuisine sont en continuité de la salle, 100 % accessible sur la façade permettant plusieurs points de distributions bar ou sandwich lors d'évènements de taille importants.
Le club dimensionne la cuisine pour des repas « fait maison » d'environ 60 couverts avec un usage fréquent. Le club devra nous fournir le matériel souhaité dans la cuisine avec des fiches techniques pour que l'architecte puisse les intégrer en dimension et en puissance. Les équipements four, plaque, hotte (à vérifier), frigidaire, congélateur, lave-vaisselle... sont à la charge du club ainsi que leur entretien et leur maintenance. Nous rappelons que la cuisine ne sera pas dimensionnée à plus de 20 kW pour ne pas rentrer dans les normes de grandes cuisines avec marche en avant.
- Buvette mutualisée à destination du foot principalement (lieu autonome pour une buvette ponctuelle dont l'aménagement doit rester très simple) Dispositif prévu, coté synthétique en lien avec la séparation des 2 espaces rugby / foot. Coin cuisine simple avec aménagement d'une tablette plan, de travail cuisine + évier sur pieds (Sans caissons et portes de rangement). Ce bar est déplacé dans l'angle Sud-Ouest de la salle donnant à voir sur le synthétique et le terrain en herbe, en accès direct avec l'auvent de raccordement entre le Club House et les vestiaires existants. Simple cloison bar avec tablette et mobilier fermant à clé, cet espace n'est pas une pièce à part et verrouillable. Il est finalement souhaité un BAR amovible permettant de sortir sous l'auvent lors d'organisations d'évènements d'envergure. Ce dispositif implique la dissociation du meuble bar et de l'évier qui doit rester en point fixe pour des questions de réseaux d'alimentations et évacuation.
- Le PLO demande la couverture de la tribune qui existait au SUD (On pourra retrouver un abri avec un débord de toit et un préau) Dispositif prévu : Le nouvel auvent offre plus de 8 mètres linéaires et 60 m² de protection aux intempéries. Une coursive couverte à l'identique de celle existante au vestiaire et crée coté terrain en herbe est reproduite coté Sud. Abrayant les spectateurs sur 2, 5 Mètres de large et 16 Mètres de long. **Pas de changements notables en phase APD.**
- Le PLO demande la diminution des marches de tribune (nouvelle demande, hors programme) à étudier. Non prévu ce jour. La différence de niveau et l'élargissement du chasse-roue de sécurité de la rampe d'évacuation permettent de créer une assise publique et abritée de 50 cm par 16 mètres de long. **Pas de changements notables en phase APD.**
- Locaux de stockage prévus en containers : Dispositif prévu : Les containers sont organisés de façon rationnelle, accessibles à l'Est au Nord et à l'Ouest par des portes sécurisées. L'ensemble est couvert et habillé par un bardage type zinc à joints debout sans débords ni zones de stagnations. La couverture de ces containers offre du stockage clos couvert derrière des grilles pour le matériel moins fragile ayant besoin de sécher et être uniquement mis à l'abri. Le volume sous charpente ainsi crée permet la mise en place d'une ventilation continue depuis les façades, à travers les locaux de stockages, vers l'extracteur évitant toute forme de moisissures.
Les clubs et services ville doivent revenir vers le MOA/MOE pour définir les besoins de conservation des cloisonnements internes ou non.
- Club house prévu en architecture traditionnelle ou préfabriquée (plus adaptée que du modulaire en termes de hauteur sous plafond notamment avec des coûts équivalents mais des temps d'étude réduits et une durée de vie plus importante) Les matériaux utilisés pour cet établissement seront certes plus traditionnels mais également plus robustes. Ce dispositif permet par ailleurs d'introduire beaucoup plus d'éco matériaux dans la conception et réalisation de cet espace. L'APS fait l'objet d'une étude en variante Blocs de chanvre BIOSYS autoportant et auto-isolant sur 30 cm. Performant acoustiquement, ce dispositif constructif BIOSYS est composé de blocs de béton de chanvre à emboîtement qui se montent à sec et qui servent de remplissage et de coffrage à une structure poteaux/poutres en béton armé. La face extérieure est à recouvrir d'un bardage ou d'un enduit minéral alors que la face intérieure peut être

recouverte d'une finition pelliculaire (Peinture ou vernis) ou enduite :
contre-cloisons plaques de plâtres fragiles ; pas de mises en œuvre
et gain financier : Solution 100 % vertueuse.

Le principe structurel en agglo de chanvre ciment type BIOSYS est a
œuvre essentiellement autour des baies et les diverses finitions nécessaire
avec le mode constructif. Par ailleurs, ce genre de produits ne bénéficient pas d'avis technique pour la
mise en place de bardages rapportés.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 04/07/2023

ID : 050-200056844-20230630-DEL2023_194-DE



Accès

- Contrôle d'accès Booky de BODET pour le club House
- Rester sur des clés pour les stockages
- Pas d'alarme intrusion prévue
- Le bureau était prévu avec double accès intérieur / extérieur lors de l'APS. Celui-ci nous informe ne pas avoir besoin d'une porte donnant sur l'extérieur, ce dispositif diminuant l'espace intérieur, et ajoute un risque d'intrusion ou d'oubli de fermeture. Cette porte sera remplacée par une fenêtre sur allège + VR
- Stockage avec des portes et des grilles pour rendre le contenu des stockages visibles (cela évite du vandalisme. Étagères métalliques + portes grillagées sur cadenas prévu. A voir avec le CT en phase APD si le local réservé est à créer CF 1H avec cloisons adaptées ou laisser visible sur la cuisine Bar par des fermetures type grilles métallique verrouillables.

Attention particulière au vandalisme : Grilles acier grosse mailles type vitrines de magasin prévues sur toutes les baies extérieures, Verrouillage par l'intérieur uniquement évitant le vandalisme des serrures. La maille des grilles est remplacée par des lames pleines assurant autant la protection à l'intrusion mais ne permettant pas la dégradation des vitrages. Les lames pleines sont variées par des lames micro perforées garantissant toujours autant de risques contre l'intrusion et évitant de plonger les locaux dans la pénombre complète lors des volets baissés.

Énergie / fluides / ventilation / Electricité : Voir note CPS

Acoustique : Voir note dB Therm

Structure : Voir note CREAHOME

besoins	Surfaces programme MOA M ²	Surfaces APD MOE M ²	Commentaires
Club House à construire	266	265	conforme
Salle de réception divisible en 2 pour mutualisation avec d'autres clubs, usagers	120	121	
Cuisine	20	28	les 2 espaces ont été fusionnés en un seul pour faciliter le service
Bar	14		
Réserve cuisine	10	9	
Une buvette foot	14	compris dans la salle réception	
Bureau	16	15	
Hall et circulations	20	41	
Sanitaires	32	25	
Ménage	compris dans les sanitaires	6	
Musculation mutualisée avec les autres clubs	20	20	
STOCKAGES	220	258	38 m ² de plus car les containers sont modulaires, les dimensions sont standards légèrement supérieures à la demande
Stockage matériel rugby	40	43	
Stockage matériel foot	40	43	
Stockage matériel foot américain	20	28	
Stockage matériel terrain synthétique	40	43	
Stockage matériel, équipements, petits véhicules	80	101	
ANCIEN VESTIAIRE A DEMOLIR	480	480	On augmente la surface bâtie de seulement 43 m ² entre 480 m ² démolis et 523 m ² construits

RCCH - CLUB HOUSE

Budget de l'opération en € HT

Estimation MAI 2023	Base APD HT	Base APD TTC
Lot 01 - VRD	230 487,14	276 584,57
Lot 02 - GROS ŒUVRE / CARRELAGE	295 299,68	354 359,61
Lot 03 - CHARPENTE BOIS	82 786,33	99 343,60
Lot 04 - COUVERTURE - BARDAGE	233 989,63	280 787,55
Lot 05 - MENUISERIES EXTERIEURES	42 926,70	51 512,04
Lot 06 - SERRURERIE	126 210,00	151 452,00
Lot 07 - MENUISERIE INTERIEURE / PLATRERIE SECHE	94 363,87	113 236,65
Lot 08 - PEINTURE	12 925,94	15 511,13
Lot 09 - ELECTRICITE	52 000,00	62 400,00
Lot 10 - CVCP	91 000,00	109 200,00
Total HT	1 261 989,29	1 514 387,15

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 04/07/2023



ID : 050-200056844-20230630-DEL2023_194-DE

RCCH - CLUB HOUSE

Budget de l'opération en € HT

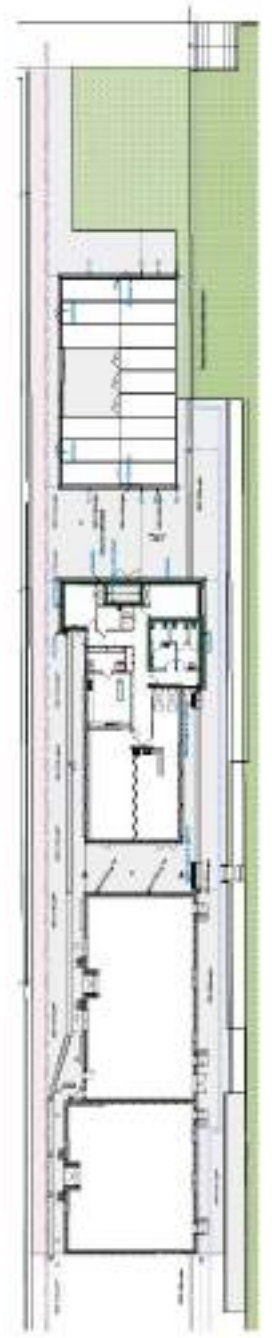
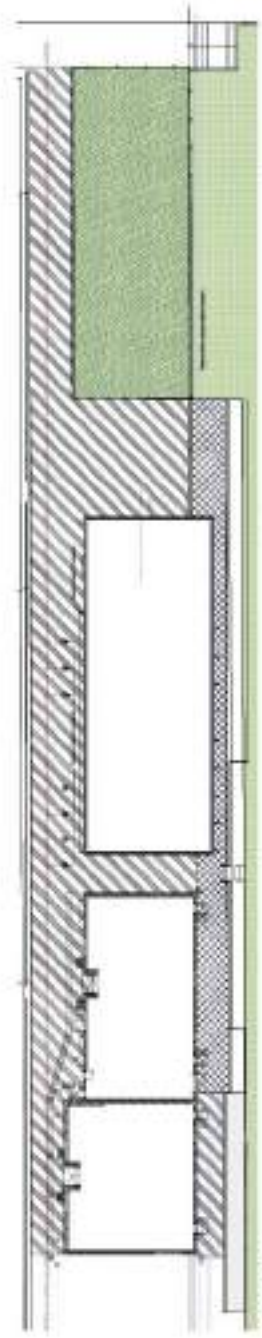
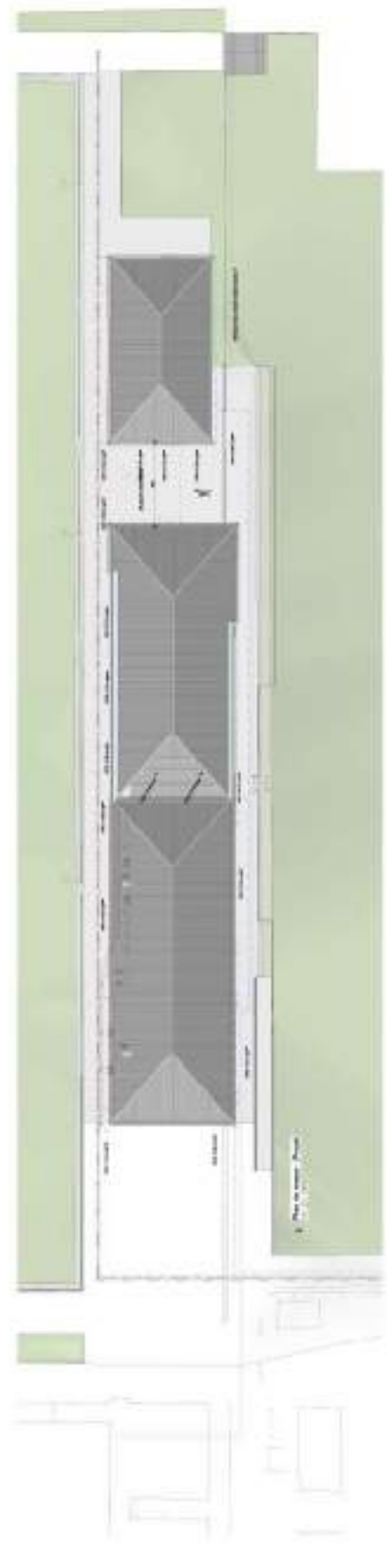
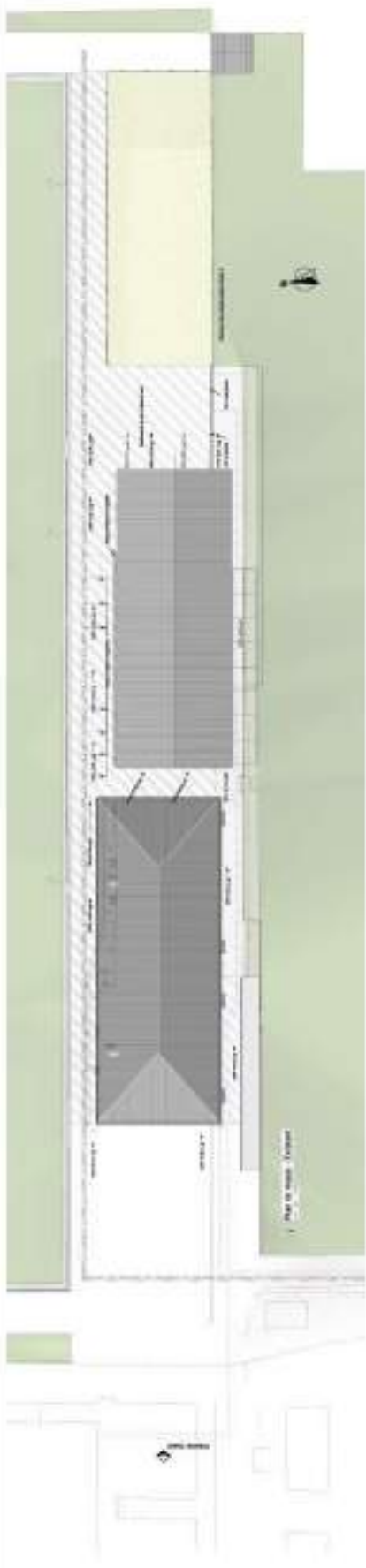
Estimation MAI 2023		Base APD HT
DÉMOLITION	Désamiantage	30 000,00
	Démolition	32 500,00
CLUB HOUSE		976 327,69
VESTIAIRES EXISTANTS		14 127,00
STOCKAGE		209 034,60
	Total HT	1 261 989,29

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 04/07/2023

ID : 050-200056844-20230630-DEL2023_194-DE



1 - 300 plan de l'ouvrage

Maître d'Ouvrage

Ville de Cherbourg-en-Cotentin

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 04/07/2023

ID : 050-200056844-20230630-DEL2023_194-DE



Ouvrage

RCCH: Construction d'un club house

02 Rue de Touraine,
50130 Cherbourg-en-Cotentin

Phase

APD

Ind	Date	Modifications

6547

Visa

MAI 2023

Dessin : H.DAUVIN

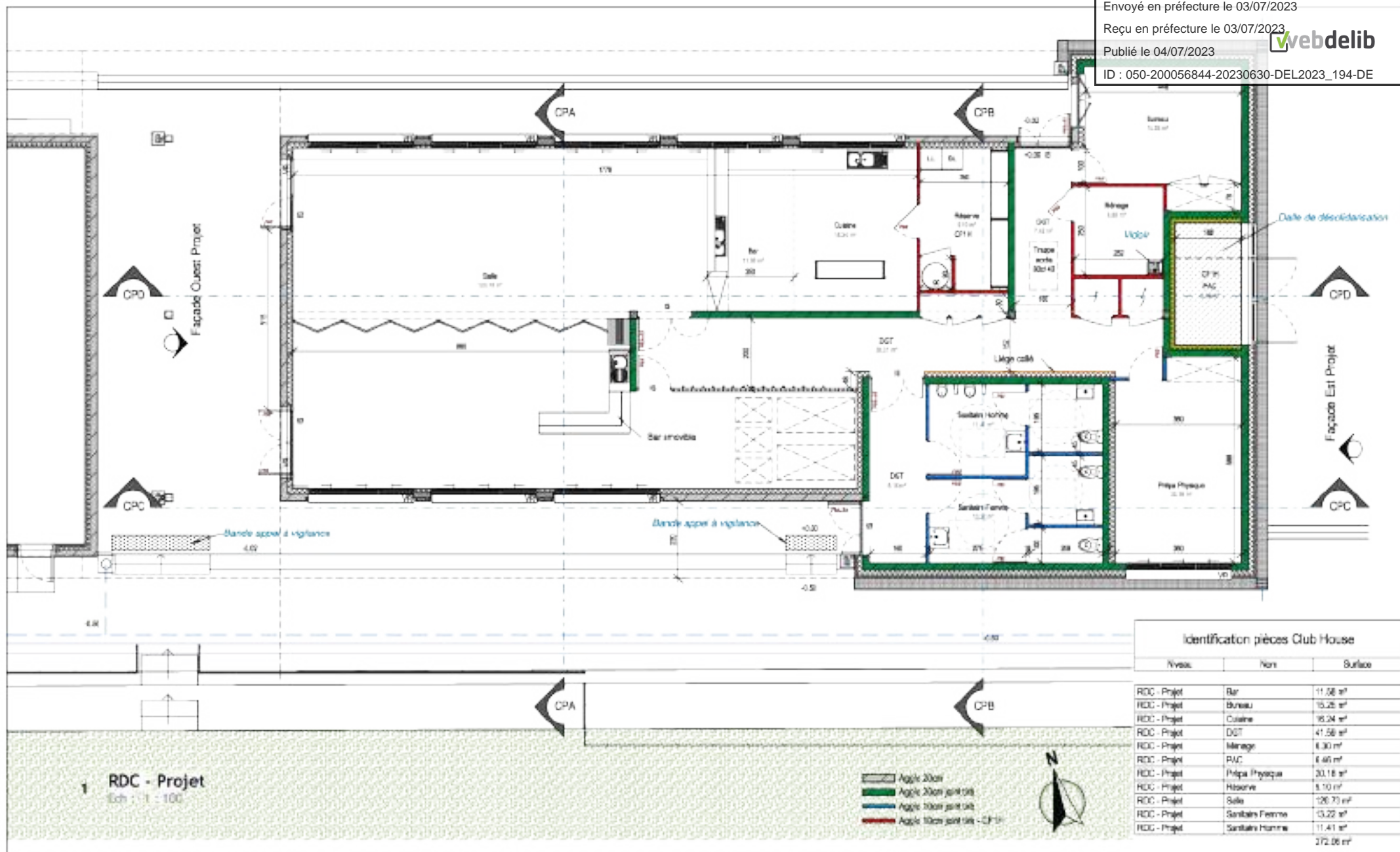
A



14 Impasse Amiral Troude, BP 109
Cherbourg-Octeville
50101 CHERBOURG EN COTENTIN

Tél : 02 33 87 58 00

@ : contact@abarchi.net



Identification pièces Club House		
Niveau	Nom	Surface
RDC - Projet	Bar	11.58 m²
RDC - Projet	Bureau	15.25 m²
RDC - Projet	Cuisine	15.24 m²
RDC - Projet	DDT	41.58 m²
RDC - Projet	Mirage	6.30 m²
RDC - Projet	RAC	6.45 m²
RDC - Projet	Pêche Physique	30.18 m²
RDC - Projet	Hsorne	5.10 m²
RDC - Projet	Salle	126.73 m²
RDC - Projet	Sanitaires Femme	13.22 m²
RDC - Projet	Sanitaires Homme	11.41 m²
	Total	272.06 m²

RDC - Projet
Ech : 1 : 100

- Appui 20cm
- Appui 20cm joint gris
- Appui 20cm joint noir
- Appui 10cm joint noir - C.P.H.



Terrain en Herbe

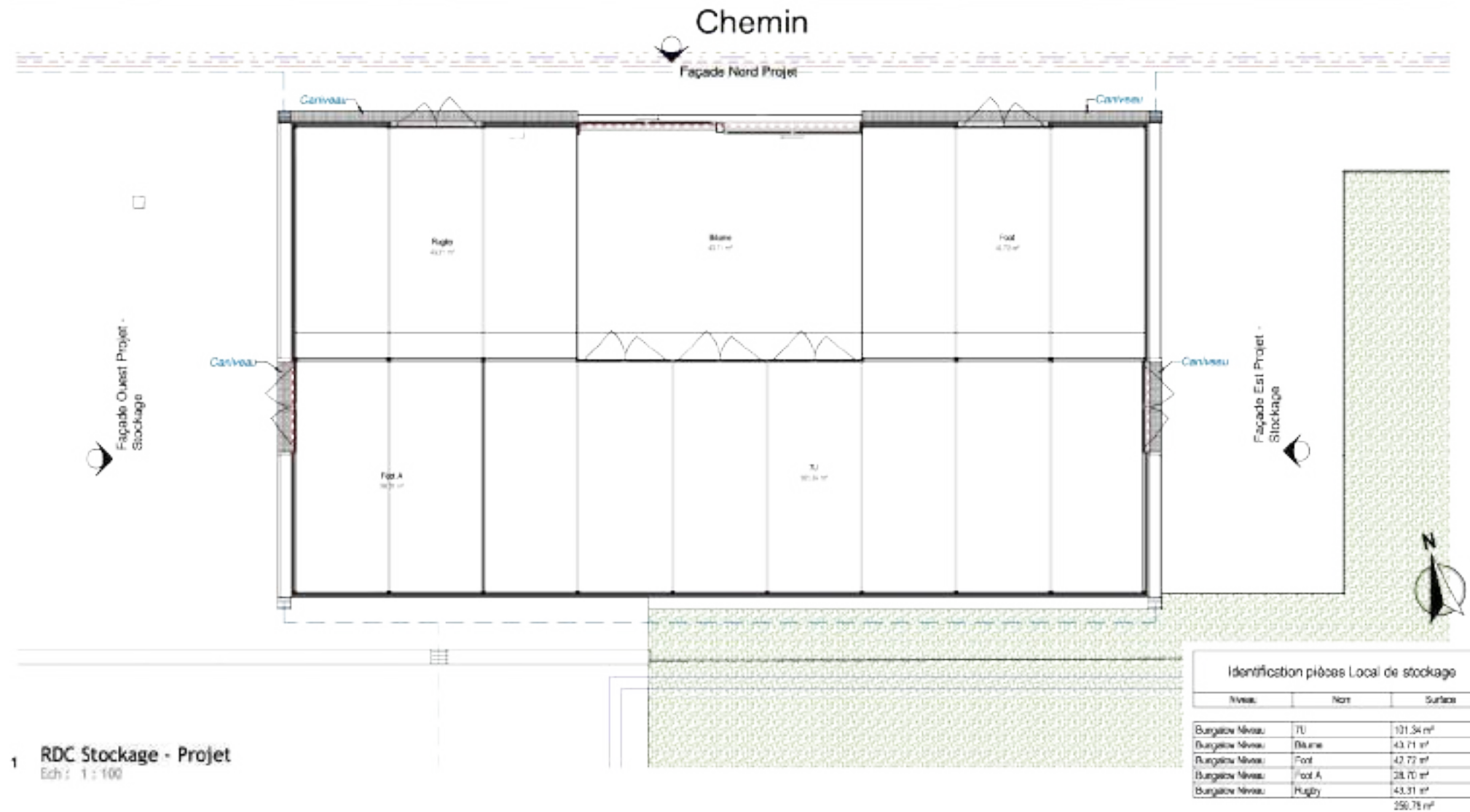
Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 04/07/2023

 vebdelib

ID : 050-200056844-20230630-DEL2023_194-DE



1 RDC Stockage - Projet
Ech : 1 : 100



1 Façade Nord Projet Club-House + Stockage

Ech : 1 : 200



2 Façade Sud Projet Club-House + Stockage

Ech : 1 : 200



3 Façade Ouest Club-House

Ech : 1 : 200



4 Façade Est Club-House

Ech : 1 : 200



5 Façade Ouest - Stockage

Ech : 1 : 200



6 Façade Est - Stockage

Ech : 1 : 200

Bâtiment à démolir



1 **Façade Nord Existant Vestiaire + Club-House**

Ech : 1 : 200



2 **Façade Nord Projet Vestiaire + Club-House**

Ech : 1 : 200



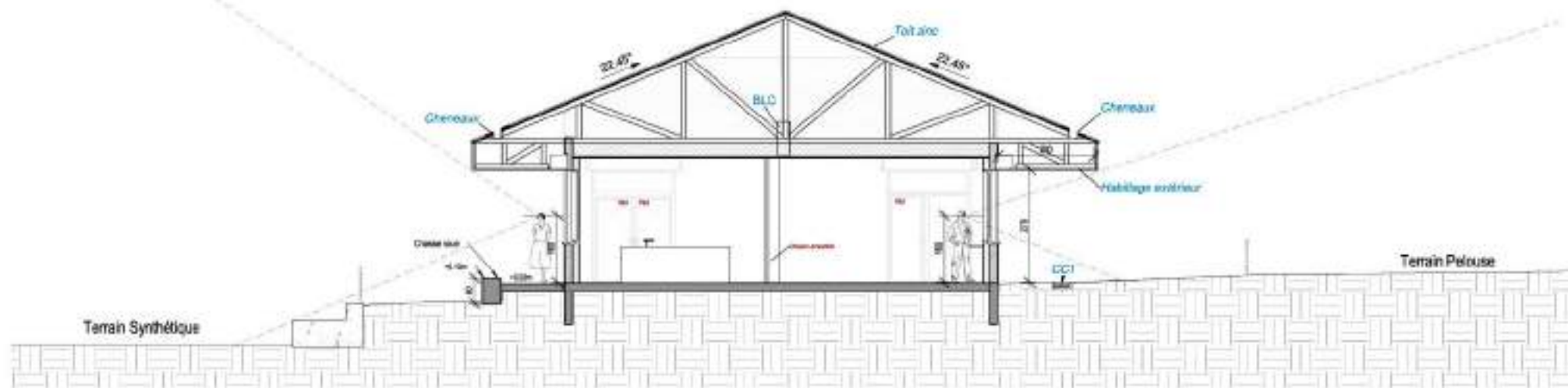
3 **Façade Sud Existant Vestiaire + Club-House**

Ech : 1 : 200

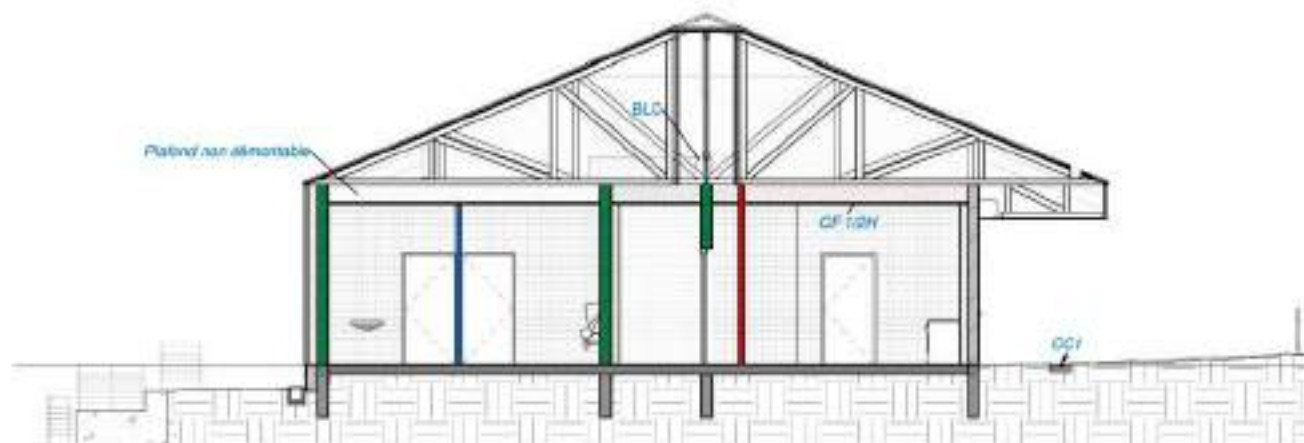


4 **Façade Sud Projet Vestiaire + Club-House**

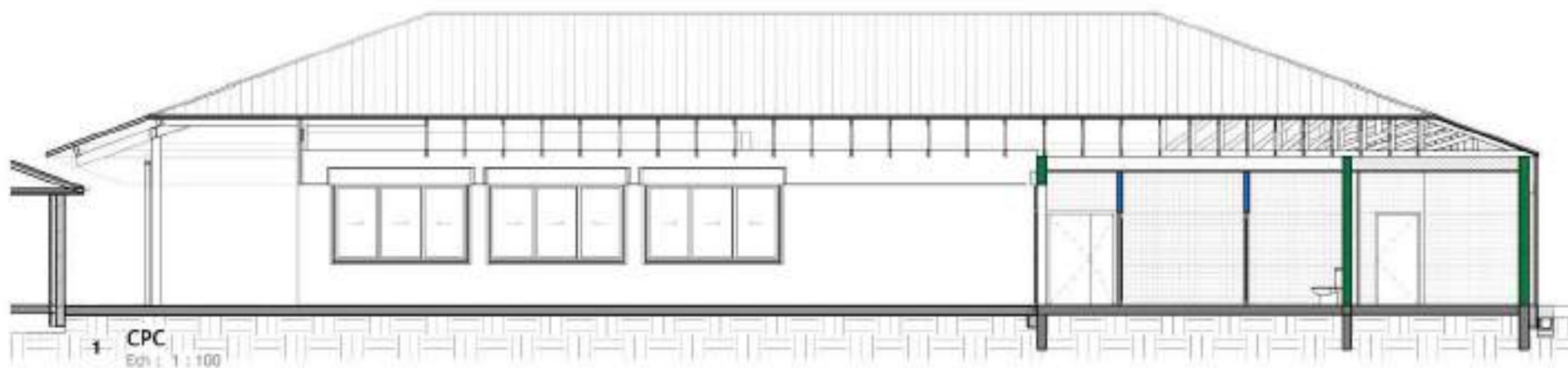
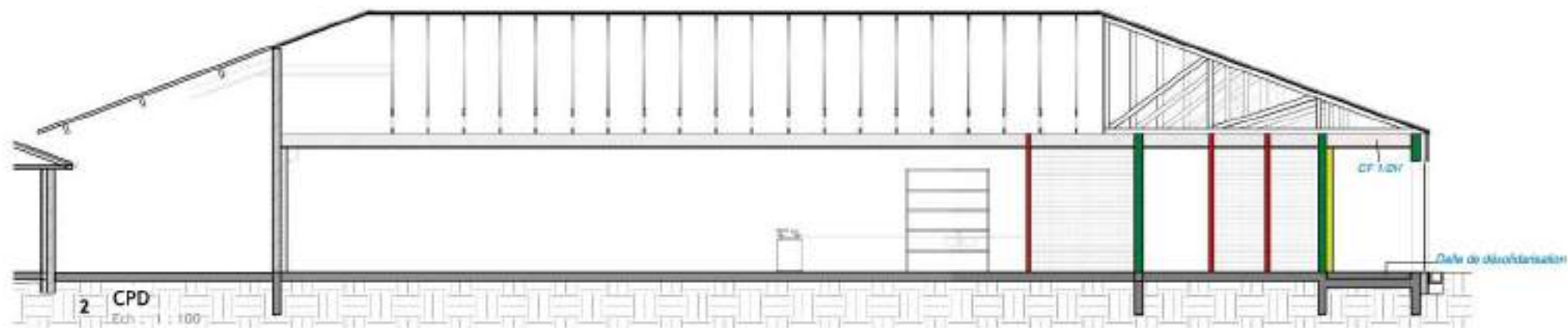
Ech : 1 : 200



1 CPA
Ech : 1 : 100



2 CPB
Ech : 1 : 100

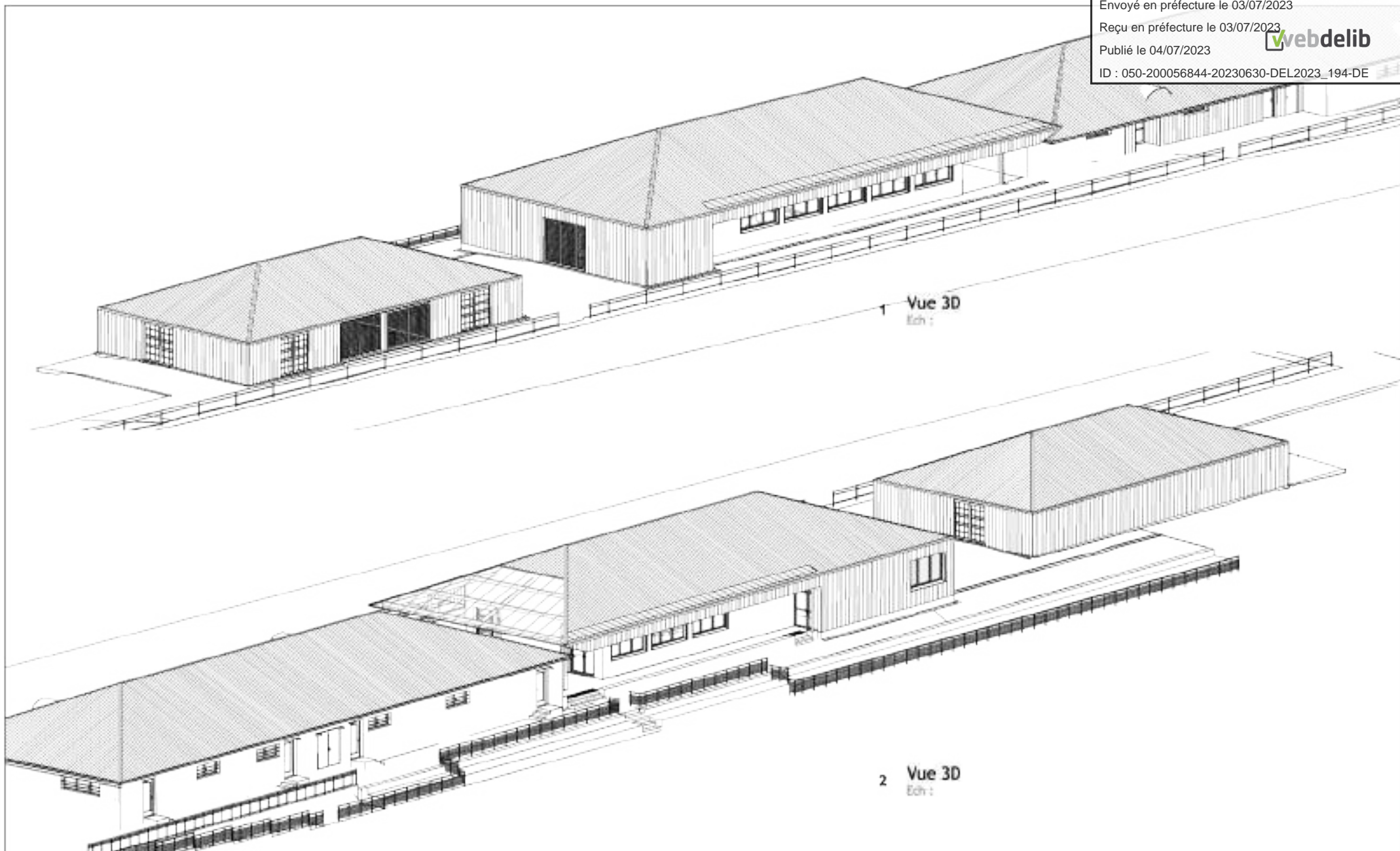


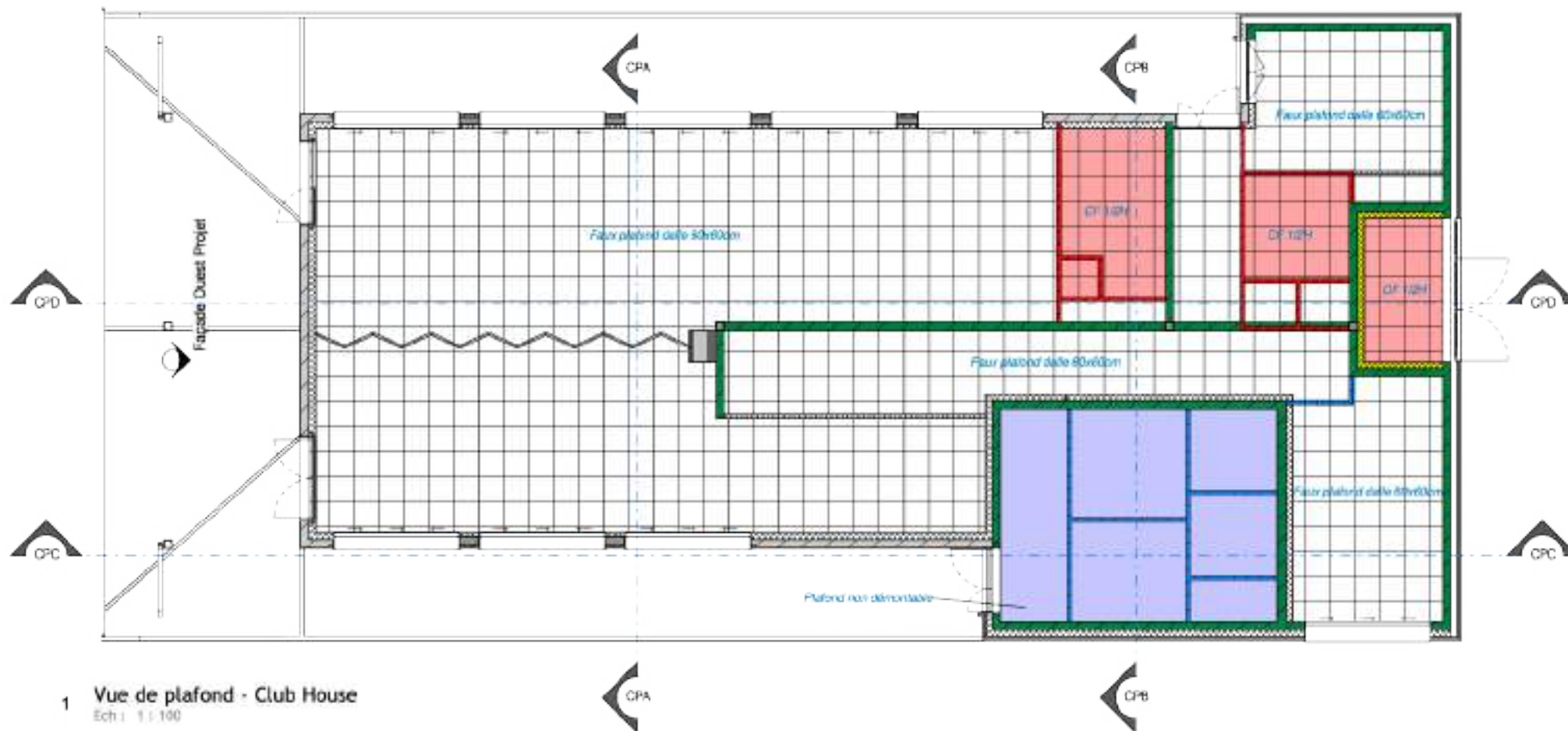
Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 04/07/2023

ID : 050-200056844-20230630-DEL2023_194-DE





Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 04/07/2023



ID : 050-200056844-20230630-DEL2023_194-DE



Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 04/07/2023



ID : 050-200056844-20230630-DEL2023_194-DE

